

# COMMUNE DE FOX AMPHOUX

## Département du Var

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU MARDI 05 MARS 2024 A 14H00 A LA MAIRIE

---

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

-----

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;  
Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, conseillers municipaux.

Absents : M. FOREST Matthieu, Mme GOS Pauline, Mme RAMEL Odile, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme CAUVET Francine, a été élue secrétaire

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- programmation 2024 (régime de l'aide aux communes) concernant les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Var pour un projet structurant concernant la construction d'une salle polyvalente/associative, demande complémentaire à la demande initiale présentée sur l'année 2023,
- restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé (appel à projets 2024), demande de subvention pour la « création d'une calade », modification du plan de financement,
- demande de subvention dans le cadre du dispositif « nos communes d'abord année 2024 » ( Région Sud) portant sur l'acquisition d'un équipement tracteur/épareuse/chargeur,
- indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel (CIA),
- mise à jour du tableau des effectifs et création d'emplois suite à avancement de grade,
- création d'un emploi permanent (poste d'adjoint technique territorial),
- cession en faveur de M. et Mme ADOLLI René d'une partie de la parcelle D 1336 (modification de la superficie cédée),
- cession de la parcelle D 1635 de 26 m<sup>2</sup> ; délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien par la Commune,
- Réalisation d'une clôture dans le domaine communal « place de la mairie »,
- Autorisation donnée à M. le Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget 2024 « eau et assainissement »
- affaires diverses.

et demande le rajout à l'ordre du jour, de l'affaire suivante :

- Acquisition d'un équipement tracteur/épareuse/chargeur.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion, accepte le rajout de l'affaire ci-dessus et l'ordre du jour est examiné.

**Acquisition d'un équipement tracteur/épareuse/chargeur :** M. le Maire indique aux membres présents que le matériel actuellement en notre possession est très ancien et afin de continuer à procéder aux travaux d'épareuse, entretien voirie et autres, il est nécessaire de procéder et ce avant le printemps à un équipement adapté à nos besoins, à savoir tracteur/épareuse/chargeur. Il donne lecture du devis établi par la Sarl JANSOULIN et Cie portant sur l'équipement tracteur/épareuse/chargeur d'un montant HT de 101 120 E HT avec une reprise de notre ancien tracteur à 2 500.00 E HT ce qui porte l'achat de l'équipement à 98 620. E HT avec livraison du tracteur courant Mars 2024. Vu nos besoins, vu le coût total de l'équipement tracteur/épareuse/chargeur, vu les délais de livraison, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide le devis d'un montant HT de 98 620.00 E établi par la Sarl JANSOULIN et Cie comprenant la reprise de l'ancien tracteur (MAC CORMIC 523).

**Programmation 2024 (régime de l'aide aux communes) concernant les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Var pour un projet structurant concernant la construction d'une salle polyvalente/associative, demande complémentaire à la demande initiale présentée sur l'année 2023 :** à l'unanimité, des membres présents, il est décidé de solliciter le conseil départemental du Var pour l'octroi d'une subvention complémentaire de 170 912 E, sachant qu'une subvention de 40 000 E nous a été octroyée au titre de l'année 2023 sur la construction d'une salle polyvalente/associative.

**Restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé (appel à projets 2024), demande de subvention pour la « création d'une calade », modification du plan de financement :** sur demande des services de la Région, M. le Maire demande aux membres présents de modifier le plan de financement, à savoir une subvention de 40% du montant HT de 14 280 E au lieu de 50% initialement demandé. A l'unanimité, la modification du plan de financement est acceptée, soit 40% représentant 5 712 E de subvention au lieu de 50% (7 140 E) sur le devis HT de 14 280.00 E.

**Demande de subvention dans le cadre du dispositif « nos communes d'abord année 2024 » ( Région Sud) portant sur l'acquisition d'un équipement tracteur/épareuse/chargeur :** au vu de l'acquisition validée ci-dessus, cette affaire est sans suite.

**Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel (CIA) :** vu le décret n°2014-513 du 20/05/2014 instaurant l'IFSE et le CIA et après avis favorable du comité social territorial du 11/01/2024, le conseil municipal autorise M. le Maire à mettre en place ce nouveau régime indemnitaire et ce à compter du 01/04/2024.

**Mise à jour du tableau des effectifs et création d'emplois suite à avancement de grade :** le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à la création de 2 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe ; création qui interviendra au 01/01/2024 avec effet rétroactif.

**Création d'un emploi permanent (poste d'adjoint technique territorial) :** le conseil municipal autorise M. le Maire à créer au 01/06/2024 un emploi permanent à temps non

complet d'adjoint technique territorial (31H30/semaine avec possibilité d'annualiser le temps de travail).

**Cession en faveur de M. et Mme ADOLLI René d'une partie de la parcelle D 1336 (modification de la superficie cédée) :** M. le Maire indique que la division parcellaire a été faite comme suit : la parcelle D 1336 devient D 1634 de 5 989 m<sup>2</sup> et D 1635 de 26 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal valide donc la cession en faveur de M. et Mme ADOLLI de la parcelle D 1635 de 26 m<sup>2</sup> au prix de 65.00 E/m<sup>2</sup> soit 1 690 E et autorise M. le Maire à rédiger l'acte administratif de vente d'un bien par la Commune.

**Cession de la parcelle D 1635 de 26 m<sup>2</sup> ; délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien par la Commune :** le conseil municipal autorise M. KONNERT Yves à signer l'acte administratif de vente d'un bien devant intervenir entre la Commune de Fox-Amphoux et M. et Mme ADOLLI René ; acte portant sur la parcelle cadastrée section D 1635 de 26 m<sup>2</sup> (prix de 65.00 E le m<sup>2</sup>).

**Réalisation d'une clôture dans le domaine communal « place de la mairie » :** suite à la cession faite par la Commune à M. et Mme ADOLLI d'une bande de terrain de 26 m<sup>2</sup> jouxtant leur propriété et afin de délimiter le domaine communal avec le privé, il serait souhaitable d'édifier une clôture selon le devis établi par l'entreprise Concept Terre d'un montant net de 3 540 E. A l'unanimité, le conseil municipal valide les travaux et le devis s'y rapportant.

**Autorisation donnée à M. le Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget 2024 « eau et assainissement » :** dans l'attente du vote du budget 2024 et afin de pouvoir prendre en charge des dépenses sur le budget 2024 « eau et assainissement », le conseil municipal autorise M. le Maire à ouvrir 25% du montant des dépenses d'investissement inscrites en 2023, soit la somme de 22 227.53 E ( en 2023, chapitre 21 = 88 910.12 E).

#### **Affaires diverses :**

= M. le Maire indique que prochainement, un défibrillateur sera installé en façade de la mairie, à l'angle de l'APC/Bibliothèque.

La séance est levée à 14H45

Le secrétaire,



le Maire,

